

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 mars 2022**

Date de convocation 10/02/2022

Date d'affichage 10/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le trois mars à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de NIZY LE COMTE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert RENARD (Maire).

Nombre de Conseillers
en exercice présents votants
10 8 10

Etaient présents : Hubert RENARD, Didier MERCELOT, Olivier SIMPHAL, Gautier DELHORBE, Mathieu DAMBESSE, Jean-Jacques ENGEL, Jocelyn HALLIER, Magalie LAMBINET.

Etaient absents représentés : Michel CAZZADORE par Hubert RENARD, Pascal CORPEL par Didier MERCELOT

Etait absent excusé :

Secrétaire : Didier MERCELOT

DE_2022_003 OBJET : Réalisation d'études pour l'implantation d'un parc éolien et mât de mesures

Compte tenu de la note explicative de synthèse reçue par les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société OSTWIND INTERNATIONAL envisage d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune par la réalisation d'études notamment paysagères, acoustiques et écologiques, sur la zone en annexe 1.

Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser la société OSTWIND INTERNATIONAL ou toutes sociétés ou personnes agissant pour son compte à réaliser les études réglementaires (notamment paysagères, acoustiques et écologiques) nécessaires à l'obtention des autorisations pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Nizy-le-Comte, notamment par l'installation d'un ou plusieurs mât(s) de mesures, ceci afin de déterminer le gisement éolien sur le site envisagé.

Le Conseil Municipal après avoir écouté cet exposé et délibéré à bulletin secret à raison de 7 voix pour, 1 contre, 1 blanc et un refus de vote :

- Déclare être favorable au lancement d'études notamment paysagères, acoustiques et écologiques pour déterminer la possibilité d'implantation d'éoliennes sur la zone d'étude proposée en annexe 1 et, le cas échéant, le dimensionnement d'un projet d'implantation d'éoliennes ;
- Autorise la société OSTWIND INTERNATIONAL ainsi que toutes sociétés ou personnes agissant pour son compte à réaliser les études réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune, dans la zone d'étude proposée ;
- Autorise la société OSTWIND INTERNATIONAL ou toutes sociétés ou personnes agissant pour son compte à procéder à des mesures de vent par l'installation d'un ou plusieurs mât(s) de mesures, ceci afin de déterminer le gisement éolien sur le site envisagé ;
- Autorise Monsieur le Maire, à signer les conventions et documents se rapportant à ces études.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Hubert RENARD

